

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1139

présenté par

Mme Ménard, Mme Lorho, Mme Thill et M. Son-Forget

ARTICLE 3

À l'alinéa 60, supprimer le mot :

« majeure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La levée partielle de l'anonymat du don est problématique pour la construction de l'enfant mineur.